



Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2013-2014

Ministère des Services sociaux et communautaires

ISSN 1718-6285

This document is also available in English

Table des matières

Partie I : Planification axée sur les résultats 2013-2014

Plan axé sur les résultats 2013-2014	3
Organigramme	8
Partage des coûts avec le gouvernement fédéral	9
Lois relevant du ministère	10
Organismes, conseils et commissions	11
Dépenses prévues du ministère 2013-2014	12
Sommaire général (fonctionnement et immobilisations)	13

Annexe I : Rapport annuel 2012-2013

Rapport annuel 2012-13	14
------------------------	----

Partie I : Planification axée sur les résultats 2013-2014

Ministère des Services sociaux et communautaires

Plan axé sur les résultats 2013-2014

Vue d'ensemble du ministère

Objectifs généraux, mission et mandat

Les activités du [Ministère des Services sociaux et communautaires](#) s'inspirent de sa vision d'une province où toutes les communautés sont résilientes et inclusives et doivent leur subsistance aux contributions économiques et communautaires de la population ontarienne. Le ministère collabore avec les organismes communautaires et les administrations locales afin d'assurer la prestation de services et de programmes ainsi que l'adoption de politiques ouvrant des perspectives aux particuliers et aux familles qui dépendent de nos programmes.

De concert avec les municipalités, les Premières Nations et les organismes communautaires, le ministère aide les personnes à surmonter des périodes difficiles, à reprendre leur vie en main et à devenir plus autonomes grâce à l'exercice d'un métier ou d'une profession. Il perçoit les ordonnances alimentaires imposées par les tribunaux afin que les familles bénéficient d'une plus grande sécurité financière.

Le ministère s'efforce de donner aux Ontariennes et Ontariens vulnérables la possibilité de participer pleinement à la vie des collectivités et d'y contribuer. Enfin, il offre des services et soutiens aux personnes ayant une déficience intellectuelle pour qu'elles deviennent plus autonomes et participent à la vie de leur collectivité.

Priorités et résultats

Les grandes priorités du ministère sont les suivantes :

- venir en aide aux personnes vulnérables en leur offrant un soutien immédiat et à long terme pour qu'elles se trouvent un emploi, deviennent plus autonomes et participent à la vie de leur collectivité;
- améliorer les services de sorte qu'ils soient plus utiles et faciles d'accès pour les personnes qui en ont besoin.

Le ministère fait la promotion de ces priorités pour favoriser la résilience des Ontariennes et des Ontariens sur les plans économique et social et les encourager à s'investir du mieux qu'ils peuvent dans la vie de leur province.

Activités du ministère

Aider les personnes vulnérables

Le ministère finance des [services et mesures de soutien pour les personnes ayant une déficience intellectuelle](#) et leur famille.

Ce soutien et ces services comprennent :

- hébergement dans la collectivité, y compris des résidences avec services de soutien intensif, des résidences de groupe avec services de soutien, des résidences de famille hôte et des résidences avec services de soutien à l'autonomie;
- des services de relève ponctuels pour les personnes qui s'occupent au jour le jour d'un enfant ou d'un adulte ayant une déficience intellectuelle;
- des services professionnels et spécialisés, notamment l'évaluation et le counseling, l'intervention comportementale, la coordination des services et les programmes d'orthophonie;
- des services et des soutiens à la participation communautaire, y compris les mesures de soutien professionnel et préprofessionnel, les soutiens à l'emploi et les soutiens aux loisirs et aux bénévoles;
- services et soutiens liés aux activités de la vie quotidienne.

Le ministère finance également les [services d'interprétation](#) pour les personnes sourdes, devenues sourdes ou malentendantes et les [services d'intervenants](#) pour les personnes sourdes et aveugles. Ces deux types de services aident les personnes à communiquer et à participer plus activement à la vie de leur collectivité.

Le ministère a apporté des changements au programme de services d'intervenants afin d'améliorer l'accès dans un réseau de services plus transparent et viable. Ces changements incluent l'élaboration d'un cadre de politique révisé et modèle de financement permettant d'octroyer le financement de façon plus équitable et à l'aide des ressources disponibles, et d'inciter un plus grand nombre de personnes à devenir intervenants et interprètes.

Les programmes d'aide sociale de l'Ontario offrent un soutien du revenu aux personnes dans le besoin. Le programme [Ontario au travail](#) fournit une aide au revenu aux personnes et aux familles, alors que le [Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées](#) offre un soutien du revenu aux personnes handicapées. Ces deux programmes viennent aussi en aide aux personnes pour que celles-ci se trouvent un emploi et deviennent plus autonomes.

La [Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario](#) a publié son rapport final – *Améliorer les perspectives : Réforme de l'aide sociale en Ontario* – en octobre 2012.

Le rapport conseille le gouvernement sur la réforme de l'aide sociale et comprend 108 recommandations. Fort de ces recommandations, le ministère entreprend les premières démarches pour aider les gens à se trouver un emploi, à acquérir une plus grande indépendance financière et ouvrir la voie à une réforme à long terme de l'aide sociale à titre de pierre angulaire d'une Stratégie de réduction de la pauvreté renouvelée.

Ces premières mesures incluent les suivantes :

- augmenter d'un pour cent le soutien financier aux familles bénéficiaires du programme Ontario au travail et aux personnes ayant une déficience intellectuelle qui dépendent de l'aide sociale;
- verser aux adultes célibataires sans enfant et bénéficiaires d'Ontario au travail un supplément de 14 \$ par mois;
- permettre aux clients de l'aide sociale de gagner jusqu'à 200 \$ sans modification aux prestations qui leur sont versées;
- augmenter le montant des biens que les clients du programme Ontario au travail sont autorisés à conserver;
- simplifier les règles relatives au revenu du travail indépendant et au traitement des cadeaux dans le cadre du programme Ontario au travail;
- traiter avec plus de souplesse les biens des Premières nations et des collectivités éloignées du Nord;
- d'établir un conseil mixte sur les possibilités d'emploi pour les personnes handicapées afin de promouvoir l'embauche de personnes handicapées.

L'aide sociale est un système complexe qui a un impact sur près de 900 000 adultes et enfants vulnérables chaque jour. La réforme de ce système exige une planification prudente et réfléchie qui tient compte des répercussions des changements sur les clients et les partenaires pour la prestation de services. Le ministère discutera avec les clients, employeurs et principaux intervenants des meilleures façons d'améliorer l'aide sociale afin d'élaborer un plan de réforme à long terme et durable. Cette façon de faire comprend une collaboration avec des partenaires en vue d'établir une structure de prestations liées à l'emploi plus simple, plus efficace et plus souple, afin d'aider les bénéficiaires de l'aide sociale à se trouver du travail.

Le ministère a déjà pris des mesures dans le domaine des services et du soutien en matière d'emploi offerts aux bénéficiaires de l'aide sociale. Le ministère a entamé une série de tables rondes avec les intervenants visant à explorer des stratégies destinées à :

- améliorer les services et soutiens en matière d'emploi pour les bénéficiaires de l'aide sociale aptes au travail.
- collaborer avec les employeurs afin de mieux relier les clients et les personnes handicapées au marché du travail.

En collaboration avec ses partenaires communautaires, le ministère continuera de soutenir les [programmes et services](#) qui permettent aux femmes et aux enfants d'échapper à la violence. Nos programmes offrent des services de counseling dans la collectivité, des services d'hébergement transitoires et d'autres programmes. L'objectif du ministère est d'offrir aux femmes et à leurs enfants un endroit sûr, à l'abri de la violence, ainsi que l'aide dont elles ont besoin pour rebâtir leur vie.

Le ministère continuera également de contribuer aux initiatives multiministérielles en prenant appui sur le [Plan d'action contre la violence familiale](#)

Le ministère appuie également la [Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones](#) (SRMA), qui comporte bon nombre de programmes et services de santé et de ressourcement familial conçus, offerts et gérés par les Autochtones. Ces programmes et services sont financés par le gouvernement par l'entremise de cinq ministères, soit le ministère des Services sociaux et communautaires (ministère responsable), le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère des Affaires autochtones, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario.

Le ministère assure le financement des Premières Nations, d'organismes provinciaux et territoriaux, d'organismes autochtones et de fournisseurs de services qui se sont engagés à collaborer avec le gouvernement ontarien pour contrer la violence familiale et améliorer la santé, le mieux-être et la guérison des collectivités autochtones au moyen de programmes adaptés à la culture et d'une collaboration continue.

Faisant fond sur le renouvellement de l'adhésion du gouvernement à la SRMA, le ministère continue cette année, avec les ministères partenaires, de collaborer étroitement avec les chefs et organismes des Premières Nations, métis et autochtones en vue de créer des liens et de mettre au point de nouvelles approches collaboratives un déploiement efficace de la SRMA.

Améliorer les services

Au cours des dernières années, le ministère s'est employé à moderniser les programmes et services qu'il finance afin qu'ils soient mieux adaptés aux besoins des personnes qui y ont recours. Ces améliorations touchent, entre autres :

- les services et soutiens à l'intention des personnes ayant une déficience intellectuelle;
- les services d'intervention pour les personnes sourdes et aveugles;
- recouvrement et exécution des pensions alimentaires pour les conjoints et les enfants;
- les programmes d'aide sociale.

En 2013-2014, le ministère continuera de réformer le réseau des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle afin qu'il soit plus adapté, équitable et financièrement viable. Les prochaines étapes de cette réforme incluent les suivantes :

Élargir l'utilisation d'un nouveau système d'information aux bureaux régionaux des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle qui offrira au secteur et au ministère un meilleur outil de planification des services.

Mettre sur pied un nouveau modèle d'allocation du financement et une méthode de priorisation en consultation avec les principaux intervenants.

Élargir les options de financement direct afin d'offrir aux familles plus de choix et de souplesse dans le choix des mesures de soutien qui leur conviennent.

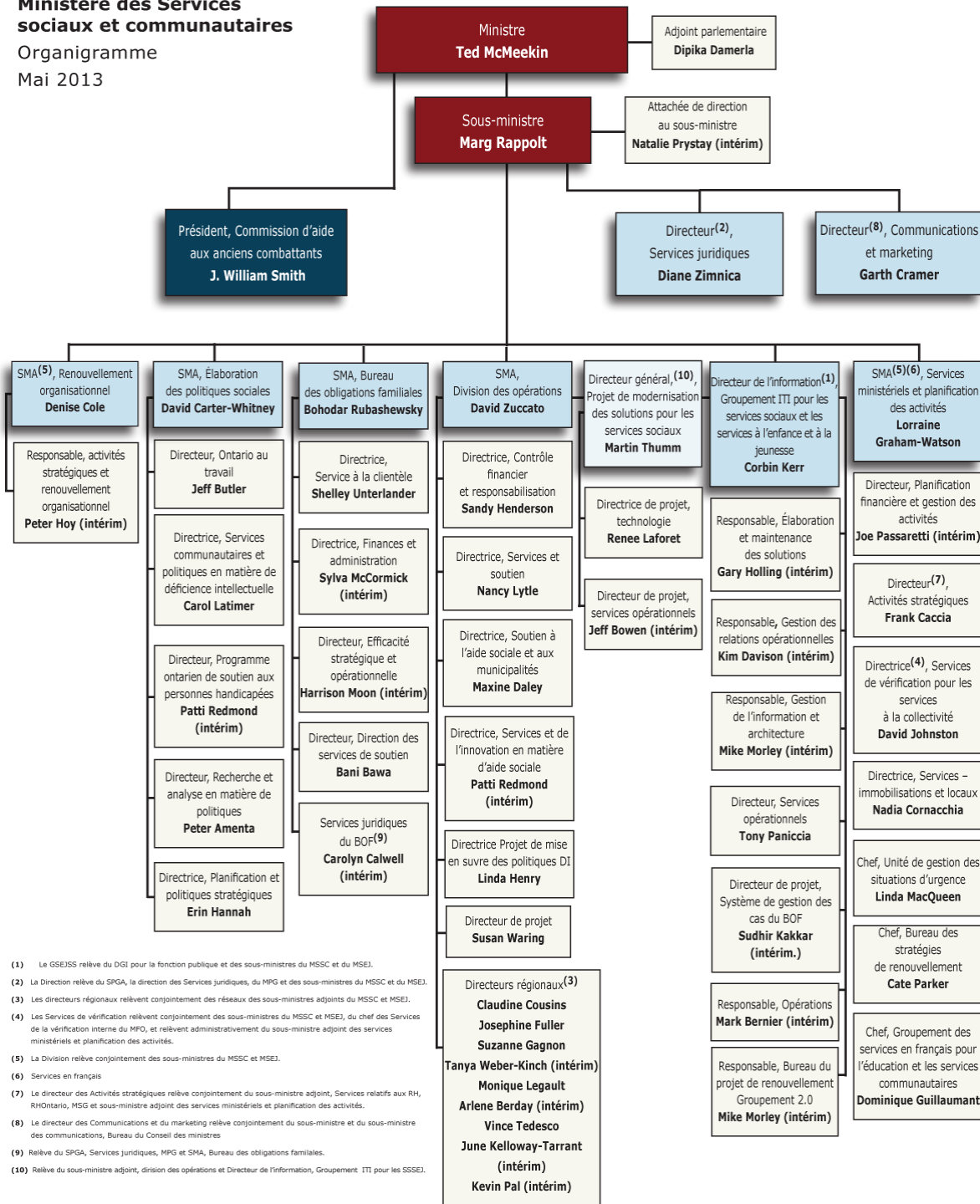
Le [Bureau des obligations familiales](#) poursuit son travail de modernisation de ses activités dans le but d'améliorer son service, son efficacité et sa capacité d'exécuter des ordonnances. En 2013, le bureau a inauguré un nouveau système de technologie de l'information pour la gestion de cas. Le BRF continuera d'éliminer les modèles d'affaires, technologies et processus désuets afin de desservir ses clients de façon plus efficace et d'exécuter les ordonnances plus rapidement.

En 2013-2014, le ministère continuera d'améliorer la prestation des programmes d'aide sociale afin qu'ils desservent mieux ceux qui en ont besoin. Ces améliorations incluent :

- Poursuivre les efforts en vue d'établir un nouveau système technologique modernisé qui permettra d'offrir l'aide sociale de façon plus efficace et efficiente, de façon plus souple afin de nous permettre de nous adapter aux changements apportés aux politiques et programmes.
- Améliorer les services et le soutien en matière d'emploi pour les bénéficiaires de l'aide sociale aptes au travail.
- Collaborer avec les employeurs afin de mieux relier les clients et les personnes handicapées au marché du travail.

Le ministère continuera également de transférer la partie des coûts financiers et liés à l'emploi du programme Ontario au travail assumée par les municipalités. Cette mesure devrait permettre aux municipalités d'économiser 425 millions d'ici 2018.

**Ministère des Services
sociaux et communautaires**
Organigramme
Mai 2013



Partage des coûts avec le gouvernement fédéral

Le ministère des Services sociaux et communautaires partage les coûts de l'aide sociale et d'autres programmes de services sociaux avec le gouvernement fédéral, les municipalités, les Premières Nations et d'autres organismes du secteur public.

Remboursements fédéraux

En plus du financement global que reçoit la province aux termes du [Transfert canadien en matière de programmes sociaux](#) (TCPS), le ministère reçoit des fonds fédéraux pour certains programmes selon ce qui est stipulé dans l'Entente sur le bien-être des Indiens de 1965, dans l'Entente sur le logement social, dans le fonds pour les initiatives de soutien aux familles et dans l'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH). Le remboursement fédéral estimé pour l'exercice 2013-2014 aux termes de ces ententes est le suivant :

Partage des coûts avec le gouvernement fédéral

	<u>Revenus</u>
Entente sur le bien-être des Indiens de 1965	
Ontario au travail	<u>80 883 200</u>
Total partiel	80 883 200
 Entente sur le logement social	
Logements avec services de soutien	<u>2 399 000</u>
Total partiel	2 399 000
 Fonds pour les initiatives de soutien aux familles	
Bureau des obligations familiales	<u>1 028 858</u>
Total partiel	1 028 858
 Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées	
Services et soutien en matière d'emploi	31 800 000
Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle	<u>6 400 000</u>
Total partiel	38 200 000
 Total	122 511 058 \$

Lois dont l'application relève du ministère des Services sociaux et communautaires

Loi sur les services à l'enfance et à la famille, L.R.O. 1990, chap. C.11

Articles 162 à 165 inclusivement, ainsi que l'article 176.1, non encore adopté.

Loi de 2000 sur le Mois de sensibilisation à la surdi-cécité, L.O. 2000, chap. 34

Loi sur les conseils d'administration de district des services sociaux, L.R.O. 1990, chap. D.15

Loi de 1996 sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments, L.O. 1996, chap. 31

Loi sur les services sociaux dispensés aux Indiens, L.R.O. 1990, chap. I.4

Loi sur le ministère des Services sociaux et communautaires, L.R.O. 1990, chap. M.20

Dans la mesure où elle régit les activités et les programmes qui ont trait aux services sociaux et communautaires et exception faite des articles 11.1 et 12 pour ce qui est des programmes et des services de soins de longue durée.

Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, L.O. 1997, chap. 25, annexe B.

Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail, L.O. 1997, chap. 25, annexe A.

À l'exception de ce qui concerne la partie IV.

Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle, L.O. 2008, chap. 14

Cette loi est adoptée par étapes.

Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social, L.O. 1998, chap. 31

Loi sur la Commission d'aide aux anciens combattants, L.R.O. de 1960, chap. 377

Organismes, conseils et commissions

	Prévisions 2013-2014 \$	Chiffres réels provisoires 2012-2013 \$	Chiffres réels 2011-2012 \$
Commission d'aide aux anciens combattants	253 200	200 000	189 900

La **Commission d'aide aux anciens combattants** accepte, examine et finance les demandes d'aide financière présentées au nom d'anciens combattants ou de leurs personnes à charge par la Légion royale canadienne, le ministère des Anciens Combattants et les caisses de bienfaisance de la Force aérienne et de la Marine royale du Canada.

Chacun de ces organismes examine le bien-fondé des demandes et les transmet à la Commission.

Le président et les commissaires sont nommés par décret. Conformément à la loi, les commissaires ne reçoivent aucune rémunération, mais ils peuvent se faire rembourser leurs menues dépenses.

Dépenses prévues du ministère 2013-2014*

	Dépenses prévues du ministère 2013-2014 (M\$)
Fonctionnement	10 163,7
Immobilisations	26,2
Consolidation – secteur parapublic	(16,8)

Tableau 2 : Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2013-2014*

Ministère des Services sociaux et communautaires	
Fonctionnement 10 163,7 millions de dollars Immobilisations 26,2 millions de dollars	
Services de l'administration du ministère	Services aux adultes
Fonctionnement 39,4 millions de dollars	Fonctionnement 10 124,3 millions de dollars Immobilisations 26,2 millions de dollars

* Les données relatives à la consolidation du secteur parapublic sont communiquées sous forme de total du ministère et non par programme et comprennent les crédits législatifs pour le salaire du ministre, les créances irrécouvrables et les charges d'immobilisations.

Ministère des Services sociaux et communautaires
Document d'information sur le budget des dépenses et la planification des résultats 2013-2014

Mandat

Le ministère des Services sociaux et communautaires fait la promotion de collectivités résilientes et inclusives. Pour y parvenir, il fournit et finance des programmes qui favorisent l'épanouissement individuel et l'indépendance, et qui améliorent la qualité de vie.

Sommaire général (fonctionnement et immobilisations)

Description	Prévisions 2013-2014 \$	Variation par rapport aux prévisions de 2012-2013		Prévisions 2012-2013 ¹ \$	Chiffres réels provisoires 2012-2013 ¹ \$	Chiffres réels 2011-2012 ¹ \$
		\$	%			
<u>CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS</u>						
Administration du ministère	39 338 400	(268 000)	(0,7 %)	39 606 400	34 833 200	34 131 094
Services aux adultes	10 113 716 800	407 439 400	4,2 %	9 706 277 400	9 730 249 700	9 315 580 088
Total, y compris mandats spéciaux	10 153 055 200	407 171 400	4,2 %	9 745 883 800	9 765 082 900	9 349 711 182
Moins : Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
Total à voter – Fonctionnement et immobilisations	10 153 055 200	407 171 400	4,2 %	9 745 883 800	9 765 082 900	9 349 711 182
Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
Crédits législatifs	36 821 814	12 233 200	49,8 %	24 588 614	21 511 814	15 718 015
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations	10 189 877 014	419 404 600	4,3 %	9 770 472 414	9 786 594 714	9 365 429 197
Redressement de consolidation	(16 759 900)	1 240 100	(6,9 %)	(18 000 000)	(17 116 900)	(18 573 731)
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation	10 173 117 114	420 644 700	4,3 %	9 752 472 414	9 769 477 814	9 346 855 466

Actifs

Description	Prévisions 2013-2014 \$	Variation par rapport aux prévisions de 2012-2013		Prévisions 2012-2013 \$	Chiffres réels provisoires 2012-2013 \$	Chiffres réels 2011-2012 \$
		\$	%			
<u>ACTIFS DE FONCTIONNEMENT ET BIENS IMMOBILISÉS</u>						
Services aux adultes	47 115 700	17 691 800	60,1 %	29 423 900	84 570 100	40 661 292
Total du ministère – Actifs	47 115 700	17 691 800	60,1 %	29 423 900	84 570 100	40 661 292
Moins : Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
Total à voter - Actifs	47 115 700	17 691 800	60,1 %	29 423 900	84 570 100	40 661 292

¹ Les données historiques ont été redressées afin de tenir compte du transfert de programmes à d'autres ministères.

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Annexe I : Rapport annuel 2012-2013

Ministère des Services sociaux et communautaires

Rapport annuel 2012-2013

Le [ministère des Services sociaux et communautaires](#) de l'Ontario vient en aide aux personnes les plus vulnérables de la province au moyen de programmes et de services qui visent à soutenir des collectivités résilientes et inclusives et qui contribuent à éliminer les obstacles limitant les possibilités de ces personnes et leur participation à la vie de leur collectivité.

In 2012-2013, le ministère a fait d'importants progrès en appui à ses priorités qui consistent à faire tomber les barrières, venir en aide aux personnes vulnérables et améliorer les services

Faire tomber les barrières

Accessibilité

À nouveau cette année, le ministère a supervisé la mise en œuvre du plan du gouvernement visant à [rendre l'Ontario accessible pour les personnes handicapées](#) d'ici 2025. Il a établi, en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, d'importantes normes d'accessibilité qui influent sur les principales sphères d'activité de la vie quotidienne.

L'Ontario a continué de faire des changements significatifs pour les personnes handicapées en 2012-2013. Depuis le 1^{er} janvier 2012, toutes les entreprises privées et les organismes sans but lucratif doivent se conformer aux exigences de la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle. Les organismes comptant 20 employés ou plus devaient rendre compte de leurs progrès en présentant des rapports d'accessibilité au plus tard le 31 décembre 2012.

Le soutien à la conformité a constitué un point central majeur en 2012-2013. Fort de son expérience en matière de conformité dans le secteur public, le ministère a simplifié et renforcé ses processus afin d'être prêt à vérifier, inspecter et faire respecter la conformité à la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle dans le secteur privé et celui des organismes sans but lucratif. Durant la période menant à la date limite du 31 décembre pour la présentation des rapports, le ministère a communiqué directement avec les grandes entreprises et les organismes sans but lucratif et a offert aux organisations qui en avaient besoin un soutien personnalisé en matière de conformité.

En 2012-2013, le ministère a communiqué avec plus de 60 000 entreprises privées et organismes sans but lucratif concernant leur déclaration de conformité à la [Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle](#). Le ministère a créé un guide étape par étape pour les aider à remplir leur rapport en ligne, et a fait parvenir des rappels par courrier et courriel concernant la date limite pour la présentation des rapports.

Le ministère a également lancé l'[assistant](#) à l'accessibilité – un outil en ligne pour aider les gens à déterminer quelles exigences en matière d'accessibilité s'applique à leur organisation. Cet assistant est gratuit et prend moins de cinq minutes à remplir.

Après avoir répondu à quelques questions, les organisations obtiennent un sommaire personnalisé des mesures qu'ils doivent prendre et des dates limites.

Puisque la sensibilisation et la diffusion d'information contribuent grandement à aider les entreprises et les organismes à comprendre l'accessibilité et à s'ouvrir à celle-ci, le ministère a, en 2012-13 :

- poursuivi ses interventions de sensibilisation et de diffusion à l'occasion de plus de 61 conférences, congrès et rencontre de différents secteurs;
- organisé plus de 74 présentations et cinq webémissions portant sur la loi et les normes en matière d'accessibilité.
- a rejoint plus de 89 000 organisations à l'aide d'encarts dans les envois postaux liés à l'impôt sur le revenu du ministère des Finances;
- a amélioré l'information se trouvant sur son [site Web portant sur l'accessibilité](#), y compris l'ajout de nouvelles ressources, de fiches d'information et de guides pour aider les organisations à se conformer au Règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées;
- a continué d'encourager le dialogue et l'engagement en ligne grâce à ses chaînes sur les réseaux sociaux (YouTube, Facebook et Twitter). En 2012, la chaîne YouTube du ministère axée sur l'accessibilité a été consultée à plus de 100 000 reprises;
- a formé des partenariats avec des organismes clés afin de renseigner les milliers d'entreprises et d'organismes sans but lucratif de la province au sujet de l'accessibilité. Cette année, le [Programme InterActions pour le changement](#) avait pour objet la création de ressources pour sensibiliser les enfants et les jeunes à l'accessibilité, les sports et les loisirs accessibles et la conception universelle.

Un jalon important de l'exercice 2012-2013 fut l'achèvement de la [Normes pour la conception des espaces publics \(Norme d'accessibilité au milieu bâti\)](#). La norme est devenue une loi le 1^{er} janvier 2013 dans le cadre du Règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées. Elle améliorera l'accessibilité dans les espaces publics comme les terrains de jeux, les stationnements, les sentiers et les trottoirs.

En 2012, le ministère a également apporté un changement important au rôle détenu par le [Conseil consultatif des normes d'accessibilité](#). Le mandat du Conseil a été élargi afin d'inclure la fonction d'un comité d'élaboration des normes. La mise en place d'un unique organisme de réglementation facilitera la façon d'élaborer et de réviser les normes d'accessibilité et permettra d'harmoniser les solutions en matière d'accessibilité plus rapidement.

En février 2013, la responsabilité de la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario a été transférée au ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Emploi.

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Les personnes ayant une déficience intellectuelle souhaitent s'investir activement dans leur collectivité. Pour ce faire, elles s'appuient sur divers services qui favorisent l'inclusion sociale et la participation. Ces services sont, entre autres, les suivants :

soutiens résidentiels, y compris des résidences de groupe, des résidences spécialisées pour les personnes ayant des besoins additionnels, comme des services de santé mentale, ainsi que les résidences de famille hôte;

services et soutiens de relève donnant un répit temporaire aux principaux fournisseurs de soins;

services professionnels et spécialisés, y compris l'évaluation et le counseling, l'intervention comportementale, la coordination des services et les services d'orthophonie;

participation communautaire, y compris les soutiens à l'emploi, aux loisirs et aux bénévoles;

services et soutiens liés aux activités de la vie quotidienne.

Le ministère a poursuivi la modernisation de ses services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Voici certaines de ses principales réalisations :

Création d'un nouveau système d'information aux Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Lorsque ce système sera entièrement déployé, la base de données contiendra les dossiers de tous les adultes faisant partie du réseau des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle de l'Ontario. Cette façon de faire améliorera la planification et les prévisions au sein de chaque collectivité et région de la province;

Mise en oeuvre d'un nouveau règlement qui détermine l'admissibilité aux services et soutiens aux adultes ayant une déficience intellectuelle financés par le ministère. Le règlement précise les groupes de personnes admissibles à la prestation de services et de soutiens en vertu de la *Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle*;

Attraction et rétention des personnes appropriées pour travailler dans ce domaine. L'objectif de la Stratégie des ressources humaines pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle est d'attirer et de retenir une main-d'oeuvre hautement qualifiée et formée dans ce domaine. La Stratégie est à mi-parcours de son plan de 10 ans. Cette année, la Stratégie avait pour principaux objectifs de poursuivre la mise en oeuvre de la formation sur les compétences de base offerte aux organismes du domaine; de lancer une campagne de communication proactive afin de professionnaliser et de promouvoir le domaine comme un choix de carrière de prédilection; de collaborer avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités pour la mise à jour des normes des programmes de Service de soutien à l'intégration offerts par les collèges de l'Ontario;

Collaborer avec les intervenants pour l'élaboration de nouvelles lignes directrices dans le cadre du programme Passeport. Le ministère a reçu beaucoup de rétroaction de la part des particuliers, des familles, des défenseurs et des organismes lorsqu'il a demandé leur avis sur ses changements proposés au programme Passeport en octobre 2012. Le ministère tient compte de tous les commentaires dans ses travaux visant à améliorer le programme.

Aider les personnes vulnérables

Soutiens du revenu et de l'emploi

Les programmes d'aide sociale de l'Ontario offrent un soutien du revenu aux personnes dans le besoin. Le programme [Ontario au travail](#) fournit une aide au revenu aux personnes et aux familles, alors que le [Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées](#) offre un soutien du revenu aux personnes handicapées et à leur famille. Ces deux programmes

viennent également en aide aux personnes pour que celles-ci se trouvent un emploi et deviennent plus autonomes.

En 2012, le gouvernement de l'Ontario a consolidé différents programmes liés à l'hébergement et à l'itinérance en un seul programme qui comprend le financement autrefois attribué à la Prestation pour l'établissement d'un nouveau domicile et le maintien dans la collectivité. Grâce à cet investissement, les collectivités ont maintenant une plus grande possibilité de s'attaquer aux priorités locales en matière d'hébergement. Un financement ponctuel a été offert aux collectivités pour les aider à faire la transition vers le nouveau programme consolidé.

La [Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario](#) a publié son rapport final en octobre 2012, qui comprenait 108 recommandations visant à améliorer les programmes d'aide sociale de la province. Dans le cadre des premières mesures prises par le gouvernement pour élaborer un plan d'action plus tard en 2013, le ministère a organisé des tables rondes avec les intervenants visant à explorer des stratégies destinées à :

- améliorer les services et soutiens en matière d'emploi pour les bénéficiaires de l'aide sociale aptes au travail.
- collaborer avec les employeurs afin de mieux relier les clients de l'aide sociale et les personnes handicapées au marché du travail

Au cours de 2012-2013, le nombre de cas et les coûts liés à l'aide sociale ont augmenté en raison de l'incertitude économique mondiale persistante. Le ministère a continué d'aider les bénéficiaires de l'aide sociale à trouver et à conserver un emploi significatif tout en leur fournissant les prestations dont ils ont besoin.

En 2012, 21 pour cent des participants au programme Ontario au travail se sont trouvé un emploi et ont quitté l'aide sociale.

Environ 49 pour cent des participants au programme Ontario au travail y participent depuis un an ou moins. Les revenus mensuels moyens ont augmenté d'environ 34 pour cent de 2005 à 2012.

En date de décembre 2012, plus de 13 992 familles bénéficiaires du POSPH gagnaient des revenus tirés d'un emploi depuis octobre 2003.

Le ministère poursuit la mise à jour de la technologie utilisée pour la prestation des services d'aide sociale. Cette modernisation permettra au gouvernement d'offrir un portail libre-service en ligne sécuritaire pour les clients. Ce portail devrait être en fonction plus tard cette année.

Au cours de l'automne 2012, le gouvernement a augmenté d'un pour cent les taux d'aide sociale, ce qui constitue la huitième hausse des taux au cours des dernières années. Au total, les taux d'aide sociale ont augmenté de 14,9 pour cent depuis 2003.

Palements de pension alimentaire

Le [Bureau des obligations familiales](#) aide les particuliers à respecter leurs droits et obligations en matière de pensions alimentaires pour les enfants et le conjoint. Chaque année, le BOF gère environ 180 000 cas, ce qui représente environ 380 000 clients.

Le BOF a collecté 670 millions de dollars en pensions alimentaires au cours de l'exercice 2012-2013, aidant ainsi des dizaines de milliers de familles de l'Ontario à recevoir les sommes qui leur sont dues. La majorité des versements de pension alimentaire sont traités et remis aux bénéficiaires dans les 48 heures.

Le BOF a également récupéré 43 millions de dollars en 2012-2013 qu'il a remboursés à la province et aux municipalités pour couvrir les coûts liés aux personnes qui ont dû dépendre de l'aide sociale parce que leur ex-conjoint n'avait pas effectué les versements de pension alimentaire nécessaires.

En novembre 2011, le BOF a mis en place un nouveau modèle de prestation des services de gestion de cas qui permet aux clients d'accéder directement à la personne-ressource chargée de leur cas et de laisser un message vocal 24 heures par jour, sept jours par semaine.

En décembre 2011, le BOF a simplifié l'enregistrement des cas afin de réduire les retards, et a commencé à téléphoner aux nouveaux clients dans le cadre du processus de préenregistrement. Le nombre de nouveaux clients rejoints de décembre 2011 à mars 2013 s'élève à plus de 13 000.

Le BOF a de plus repensé sa fonction de repérage et de localisation et s'est procuré des outils de repérage plus efficaces. Par conséquent, le taux de réussite en matière de repérage des clients du BOF est passé de 30 pour cent à plus de 65 pour cent.

Soutien aux femmes victimes de violence

En 2012-2013, le ministère a financé plus de 2 000 places dans 95 [refuges d'urgence](#) pour les femmes victimes de violence et leurs enfants. Ces refuges d'urgence viennent en aide à environ 11 600 femmes et à près de 8 000 enfants chaque année.

En 2012-2013, le ministère a affecté plus de 142 millions de dollars à des programmes d'aide aux femmes victimes de violence et à leurs enfants pour qu'elles apprennent à vivre en sécurité et à refaire leur vie. Les fonds visaient à soutenir :

- 48 comités de coordination des services communautaires d'aide aux victimes de violence familiale réunissant des partenaires de la collectivité et des secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice en vue d'améliorer l'intervention communautaire à l'égard de la violence envers les femmes;
- 177 organismes de counseling venant en aide à environ 45 000 femmes et 4 700 enfants;
- 65 organismes assurant la prestation de programmes d'intervention auprès des enfants témoins, lesquels proposent une intervention précoce et du soutien en matière de compétences parentales à près de 2 700 femmes et 4 500 enfants;

- 127 organismes offrant le Programme d'appui transitoire et de soutien au logement qui aide plus de 20 000 femmes à obtenir des services de logement, de counseling, de formation en milieu de travail ainsi que d'autres soutiens;
- des organismes provinciaux offrant un service d'écoute téléphonique d'urgence qui a reçu plus de 56 000 appels de femmes victimes de violence.

En octobre 2012, l'Ontario a lancé la ligne [Talk4Healing](#), un projet pilote de ligne téléphonique offerte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et destinée aux femmes autochtones du Nord de l'Ontario. Administré par Beendigen Inc., un refuge autochtone situé à Thunder Bay, en partenariat avec l'Ontario Native Women's Association, ce nouveau service offre une aide en situation d'urgence, des renseignements et un service d'aiguillage dans plusieurs langues autochtones.

Améliorer les services

Le ministère a continué de transférer la partie des coûts financiers et liés à l'emploi du programme Ontario au travail assumée par les municipalités. Cette mesure devrait permettre aux municipalités d'économiser 425 millions d'ici 2018. Le ministère a également offert un financement supplémentaire pour aider les municipalités à assumer les coûts administratifs liés à la prestation du programme Ontario au travail. Ces deux initiatives montrent bien l'engagement du ministère à faire en sorte que les municipalités disposent des ressources nécessaires pour investir dans des services sociaux qui améliorent les résultats pour les bénéficiaires.

En 2012-2013, le ministère a poursuivi sa collaboration avec des organismes autochtones et les Premières Nations afin de mettre en œuvre un nouveau modèle de gouvernance et de responsabilisation aux fins de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones (SRMA). La stratégie renouvelée continue de soutenir les Premières Nations et les organismes autochtones afin de contrer la violence familiale et d'améliorer la santé, le mieux-être et la guérison des personnes, des familles et des collectivités autochtones.

Tout au long de 2012, le ministère des Services sociaux et communautaires a collaboré avec ses partenaires de la SRMA et les fournisseurs de services afin d'élaborer de nouvelles approches collaboratives qui continueront d'appuyer le point de vue des collectivités autochtones en ce qui concerne les politiques, programmes et priorités en lien avec la SRMA. Le ministère a également formé ses partenaires de la SRMA et les fournisseurs de services sur les processus opérationnels du ministère liés aux paiements de transfert.

Les services d'interprètes pour les personnes qui sont sourdes, devenues sourdes ou malentendantes et les services d'intervenants pour les personnes sourdes et aveugles aident les gens à communiquer et à participer de façon plus entière à la vie de leur collectivité. Le ministère a continué de consulter les intervenants sur la transformation des services d'intervenants afin d'améliorer l'accès dans un réseau de services plus transparent et viable.

Le ministère a octroyé un financement aux organismes offrant des services d'intervenants afin d'élargir la prestation de services d'intervenants dans la collectivité à ceux qui ne reçoivent actuellement aucun service ou moins de 10 heures de services par semaine.

De plus, le ministère a investi 1 million de dollars dans le domaine pour aider à renforcer la capacité. Grâce à cette initiative de renforcement des capacités, le ministère a appuyé la

formation et l'éducation pour aider les personnes qui sont sourdes et aveugles à vivre de façon plus autonome et d'inciter un plus grand nombre de personnes à devenir intervenants.

Dépenses ministérielles réelles provisoires 2012-2013

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2012-2013
Fonctionnement	9 772,1
Immobilisations	14,5
Consolidation – secteur parapublic	(17,1)
Effectif (au 31 mars 2013)	3 584,11 équivalents temps plein